



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E194057 VALABLE JUSQU'AU 27/06/2026

ÉDITÉ LE 16/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2022

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC PERPIGNAN 910 152 784 00013

Siret : 910 152 784 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9521557-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 166193483 K MCE 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 166193483 K MCE 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : SAS GENE-BAT-SUD

40 ROUTE DE CERET
66110 AMELIE LES BAINS PALALDA

Téléphone : 06 33 87 90 73

Portable : 06 33 87 90 73

Fax :

Site Internet : www.gene-bat-sud.fr/

E-mail : genebatsud@gmail.com

Responsabilité légale :

BARTHELET RICHARD PRÉSIDENT / SÉGURA ERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	10/12/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/12/2024
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	10/12/2024
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	10/12/2024
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	10/12/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	10/12/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	10/12/2024
<input type="checkbox"/> Panneaux solaires photovoltaïques	10/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.